



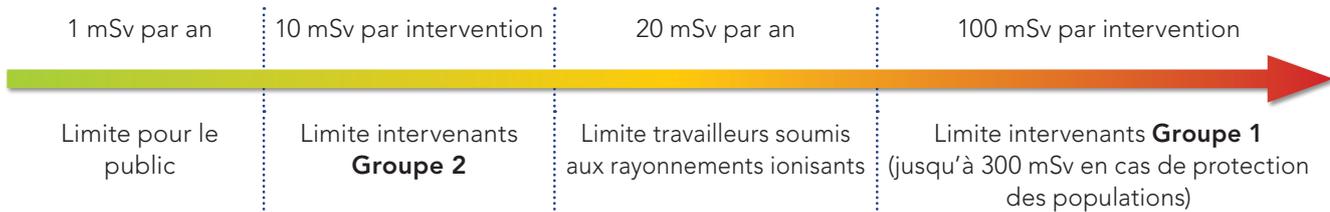
Il est possible d'intervenir dans le cadre **d'une situation d'urgence radiologique** (accident TMR, déclenchement de portique, PPI d'une installation nucléaire de base, incident lors de l'utilisation de sources dans le domaine industriel ou médical), dans la gestion de la situation.

Le code de la santé publique prévoit la formation ou l'information des personnels intervenants : vous !

- **Spécialistes des risques radiologiques = 1^{er} groupe d'intervenants** : sapeurs-pompiers des CMIR ayant reçu une information sur le risque (RTN1), SAMU...
- **Non spécialistes des risques radiologiques = 2^e groupe d'intervenants** : sapeurs-pompiers hors CMIR ayant reçu une information sur le risque (RTN1), SAMU...



VALEURS REPÈRES ET D'EXPOSITION RÉGLEMENTAIRES



Risques associés

- **Irradiation** : certains rayonnements traversent les vêtements, le béton... et viennent endommager les cellules humaines,
- **Contamination** : pénétration des particules radioactives dans l'organisme (voies aérienne ou cutanée, ingestion).

Les effets de la radioactivité peuvent conduire à des **brûlures, nécroses, un cancer (long terme) voire la mort** en quelques heures selon le niveau d'exposition à la radioactivité.

Mesures générales de prévention et de protection

Exposition externe (source de rayonnements sans contact) — **Je diminue la dose reçue en :**

- me **tenant à distance de la source radioactive** (périmètre de sécurité),
- limitant mon **temps** d'exposition,
- interposant des **écrans** pour atténuer les rayonnements.

Contamination externe ou interne (contact avec la source de rayonnements) :

- utiliser des **EPI adaptés** (gants, sur-bottes, combinaisons, blouses, masques...),
- **respecter les consignes d'interdiction de boire, de manger ou de fumer ou de porter ses mains au visage,**
- **éviter la dispersion de la contamination** en rassemblant les personnes exposées et **ne pas toucher les objets potentiellement contaminés,**
- **se signaler** au responsable de l'équipe spécialisée en risques radiologiques en cas de doute sur une éventuelle contamination ;
- **confiner** les objets ou tenues **contaminés** dans des **emballages adaptés,**
- **vérifier l'absence de contamination** à l'aide d'un **détecteur** adapté (équipes RAD et CMIR).



Le rayonnement **alpha** a un très faible pouvoir de pénétration dans l'air. Une simple feuille de papier suffit à l'arrêter.

Le rayonnement **bêta** parcourt quelques mètres dans l'air. Une feuille d'aluminium de quelques millimètres peut l'arrêter.

Le rayonnement **gamma** peut parcourir plusieurs centaines de mètres dans l'air. Il faut du béton ou du plomb pour l'arrêter.

Naturelle ou artificielle, la radioactivité peut présenter un risque bien réel pour les intervenants selon :

- **les types de rayonnement**
 α — alpha, β — bêta, γ — gamma,
 N — neutrons et X — rayons X,
- **les débits (d'équivalents) de doses** concernés = la puissance d'émission exprimée en Sievert (Sv/h) ou en Gray (Gy/h)

La radioactivité ne se voit pas, ne se sent pas. La seule manière de détecter sa présence et de la quantifier est de faire appel aux équipes spécialisées munies d'appareils de mesures. Éviter les expositions inutiles et demander le concours de l'équipe risques radiologiques.

Les mineurs et les femmes enceintes ou allaitants ne peuvent être intégrés dans le 1^{er} groupe d'intervenants. En cas de risque radiologique avéré, ils doivent être exclus du périmètre de danger radiologique.